

Gouvernement du Québec

## Décret 93-2022, 19 janvier 2022

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Tourisme qui se tiendra le 20 janvier 2022

ATTENDU QUE la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Tourisme se tiendra le 20 janvier 2022;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Tourisme et de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, dirige la délégation officielle du Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Tourisme qui se tiendra le 20 janvier 2022;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la ministre, soit composée de :

— Monsieur Sandy Boutin, directeur de Cabinet, Cabinet de la ministre du Tourisme;

— Madame Annick Laberge, sous-ministre, ministère du Tourisme;

— Madame Geneviève Morneau, secrétaire générale, ministère du Tourisme;

— Madame Cynthia Letarte, conseillère affaires canadiennes et internationales, ministère du Tourisme;

— Madame Marie de Bellefeuille, conseillère en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

76365